



Affaire suivie par :

Jean-Philippe DOUHET – *Coordonnateur LEADER*

Tél. : 04.71.63.87.07 | animationleader@pays-aurillac.com

Patricia MAIOLINO – *Gestionnaire LEADER*

Tél. : 04.71.63.87.05 | gestionleader@pays-aurillac.com

Cahier des charges
Evaluation finale du programme LEADER du GAL du Pays d'Aurillac

1. Maître d'ouvrage

Association pour le Développement du Pays d'Aurillac – 33 Boulevard Jean Jaurès – 15000 AURILLAC

Téléphone : 04 71 63 87 07

Adresse mail : animationleader@pays-aurillac.com

Site Internet : www.pays-aurillac.org

2. Le contexte

Le territoire du Pays d'Aurillac regroupe 3 structures intercommunales : la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes Cère & Goul en Carladès.

Les principales caractéristiques du territoire sont les suivantes :

Une accessibilité contrainte

Le Pays d'Aurillac est un espace de moyenne montagne délimité par le massif strato-volcanique du Cantal au nord. Le réseau routier desservant le Pays d'Aurillac s'illustre :

- Par l'absence de voies rapides.
- Le territoire est faiblement maillé par le réseau ferroviaire.
- Le Pays d'Aurillac est marqué par des contraintes de relief et d'accessibilité
- Les communes du Pays d'Aurillac sont situées en moyenne à 61 kilomètres de la sortie d'autoroute la plus proche, contre 21 kilomètres pour l'ensemble de l'Auvergne.

Un territoire cohérent

- Le Pays d'Aurillac est un territoire à dominante rurale marqué par la forte polarisation de la préfecture cantalienne.
- Le pôle urbain constitué par Aurillac et Arpajon-sur-Cère illustre les dynamiques spatiales en matière d'emploi et permet d'appréhender les logiques de polarisation professionnelle.

Un territoire préservé

Le territoire du Pays d'Aurillac est majoritairement occupé par des espaces agricoles, liés à une économie pastorale.

Des marqueurs forts

La culture et le patrimoine

La dynamique culturelle doit s'appuyer sur des axes forts de développement autour :

- des arts de la rue
- d'une richesse patrimoniale et historique aux multiples facettes

La naturalité du territoire

Le Pays d'Aurillac n'est pas une destination touristique fortement identifiée mais il a tous les atouts pour se positionner au regard des axes marketing développés par les niveaux de promotion et de communication départementaux et régionaux,

Les filières économiques identitaires

- Des ressources locales déjà porteuses de développement
- Un potentiel pour le développement de nouvelles activités
- De nouvelles opportunités de développement

Population

- Un contexte de baisse démographique
- Des évolutions contrastées
- Une population bien polarisée
- Une polarité qui se dilue
- Un vieillissement prononcé... et qui s'accélère

3. Présentation du Programme LEADER du GAL du Pays d'Aurillac et sa gouvernance

Les objectifs de la stratégie locale de développement

N° 1 : Favoriser les nouvelles formes d'activités et d'emploi

N°2 : Structurer les filières économiques à partir des atouts du territoire

N° 3 : Anticiper le vieillissement

N° 4 : Renouveler les générations

N° 5 : Permettre la mobilité pour tous et sur tout le territoire

N° 6 : Accompagner le virage numérique

N° 7 : Assurer une couverture équilibrée des services et accompagner les mutations pour un meilleur service rendu aux usagers.

Le caractère innovant et intégré de la stratégie de développement

- Une forte mobilisation des acteurs publics et privés autour de la thématique de l'emploi,
- Une réelle volonté de travailler sur des thématiques transversales, alors que la plupart des actions conduites à ce jour le sont dans le cadre d'une approche sectorielle,
- Une nouvelle organisation technique territoriale pour une mutualisation optimale des compétences

La stratégie relative aux interactions urbain/rural

L'attractivité du Pays d'Aurillac repose sur l'articulation et la hiérarchisation des fonctions entre la zone urbaine et la zone rurale. Le pôle urbain du Pays d'Aurillac s'est nourri jusqu'à présent du relatif isolement du territoire rural qu'il irrigue ce qui a permis de maintenir un tissu de services et une économie surdimensionnés au regard de sa propre population. Ceci a toutefois entraîné une fragilisation des pôles de proximité de la couronne périurbaine.

Comme l'ensemble des territoires de sa catégorie, l'agglomération se trouve confrontée à un certain nombre de mutations qui représentent des risques :

- la fin du statut de ville relais pour Aurillac,
- la création d'espaces concurrentiels du fait d'une mobilité accrue des personnes,
- une perte de substance du fait de l'ouverture du territoire et d'une construction par les ménages d'un territoire à la carte,

Affirmer sa place au sein de la nouvelle carte territoriale régionale suppose d'accroître le rayonnement du bassin d'Aurillac en s'appuyant sur ses atouts et ses opportunités de développement, en les renforçant et en s'engageant dans une reconnaissance du rôle moteur d'Aurillac et de son agglomération pour une visibilité accrue de l'attractivité globale du bassin de vie.

Le Pôle urbain Aurillac/Arpajon, qui représente 67 % des emplois du territoire est donc incontournable. Des pertes d'emplois importantes à ce niveau conduiraient à des baisses de population allant de 10 à 20 % sur les communes limitrophes. Pour répondre aux défis spécifiques du pôle urbain, le programme Leader consacrerait une partie de son enveloppe aux projets d'investissements situés sur cette partie du territoire. Le montant de FEADER attribué à des opérations bénéficiant exclusivement une ou plusieurs communes appartenant à une unité urbaine (définition INSEE 2010) de plus de 20 000 habitants (soit les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère) ne pourra pas dépasser 42% du montant de FEADER programmé sur l'ensemble du périmètre du GAL au cours de la programmation.

L'affirmation du rôle central d'Aurillac pour le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité du territoire suppose en écho de s'appuyer sur une armature du bassin de vie renforcée apte à prévenir les fractures et à assurer la cohésion sociale et territoriale du bassin de vie et à structurer une offre complémentaire permettant le « bien vivre » sur l'ensemble du Pays d'Aurillac.

La gouvernance

Le Comité de Programmation du GAL du Pays d'Aurillac comprend 8 membres pour la sphère privé et 6 membres pour la sphère publique.

4 commissions thématiques (économie/emploi, services, culture, tourisme) comprenant des élus, des techniciens et des membres de la société civile ont été mises en place. Les porteurs de projets viennent présenter leur projet devant ces commissions.

4. Objet de la mission :

Le programme LEADER 2014-2020 arrivant à son terme, le GAL souhaite mettre en place son évaluation finale.

L'évaluation finale doit servir en priorité à alimenter les réflexions de la prochaine candidature du GAL au programme LEADER.

Pour ce faire, il est attendu d'une part, de répondre aux obligations réglementaires en matière d'évaluation avec :

- une évaluation du plan d'action du programme LEADER (obligation réglementaire),
- une évaluation des contributions des projets financés à la réalisation des objectifs de la PAC, de leur efficacité et de leur efficience (obligation réglementaire),
- une analyse des facteurs de réussite et d'échec de l'atteinte des objectifs (obligation réglementaire).

D'autre part, une analyse plus poussée de l'impact du programme sur le territoire du GAL qui permet d'engager les réflexions de la prochaine candidature LEADER avec :

- une évaluation de l'animation du programme LEADER,
- une évaluation de la gouvernance du programme LEADER,
- une évaluation de la valeur ajoutée du programme LEADER et des opérations financées avec l'implication des porteurs de projet et des commissions thématiques du GAL.

Un travail sur les questions évaluatives a déjà été effectué. Elles sont disponibles dans les fiches action sur le site internet de l'ADEPA.

5. L'organisation de l'évaluation finale et les attentes de la mission du prestataire

Pour réaliser cette évaluation, le GAL du Pays d'Aurillac va recruter un stagiaire pour une durée de 6 mois qui sera encadré par le ou les prestataire(s) sélectionné(s) par le présent cahier des charges.

Il est donc attendu du ou des prestataire(s) les missions suivantes :

- Participation au recrutement du stagiaire
- Encadrement et accompagnement du stagiaire sur toutes les phases de l'évaluation : cadrage, exploration, collecte des données, analyse et restitution du rapport

Le ou les prestataire(s) devra(-ont) apporter une méthodologie d'organisation de l'évaluation finale (mise en place d'un comité de pilotage spécifique...) et des outils au stagiaire.

Le ou les prestataire(s) devra(-ont) participer à toutes les réunions/rencontres liées à l'évaluation finale.

Enfin, le GAL mettra à disposition du ou des prestataire(s) tous les éléments collectés durant la programmation pouvant servir à nourrir l'évaluation.

Le début de la mission est prévu pour janvier 2021 et pour une durée de 6 mois.

6. Le contenu des propositions

Les propositions doivent comporter :

- Les éléments de compréhension de la mission/la vision du prestataire
- La méthodologie proposée
- Le calendrier de réalisation de la mission
- Le CV et les références
- La proposition budgétaire

Date limite de remise de l'offre : Vendredi 25 septembre 2020 à 16 heures

Date de sélection du prestataire : Octobre/Novembre 2020